

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 6

chargée de l'examen du postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « Masculinisme violent : un enjeu de prévention »

Présidence :	Mme Virginie ZÜRCHER (soc.)
Membres présents :	M. Pedro MARTIN (soc.) ; Mme Christine GOUMAZ (soc.) ; Mme Najia TROTTET (rempl. M. Serge TALLA (soc.)) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Marie-Claude GUERRY (Les Verts) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (rempl. Mme Virginie CAVALLI (v'lib.)) ; M. Thibault SCHALLER (UDC).
Membres excusés :	Mme Eliane AUBERT (PLR) ; Mme Pauline BLANC (PLR)
Représentant-e-s Municipalité :	M. David PAYOT, Municipal EJQ
Invité-e-s	Mme Elsa KURZ, Secrétaire générale d'enfance, jeunesse
Notes de séances	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Hôtel de Ville, salle de conférence Bureau Métamorphose

Date : 13.05.2026

Début et fin de la séance : 17h00-17h39

Présentation du postulat :

Le postulat vise à renforcer les actions de prévention face à la radicalisation masculine et à la diffusion de discours masculinistes auprès des jeunes, notamment via l'utilisation des réseaux sociaux et des algorithmes. Il propose de mobiliser les professionnels communaux (animateurs, éducateurs) et de renforcer la coordination entre les différents services de la Ville pour offrir des outils de réflexion critique, sans stigmatiser les jeunes hommes, afin de contrer les effets néfastes de contenus en ligne sur leur santé mentale et leur construction identitaire.

Discussion générale :

Le débat a mis en lumière la tension entre la nécessité de prévenir la montée de discours de supériorité masculiniste et le risque de créer une stigmatisation ou une « guerre des sexes ». Il a été rappelé que la « manosphère » est un espace virtuel animé par des motivations de domination et commerciales (vente de courts de séduction) et des algorithmes qui exposent massivement les jeunes à des contenus toxiques. Si l'ensemble des intervenants reconnaît l'importance fondamentale de la prévention et de la santé mentale des jeunes, des divergences apparaissent sur la définition même

Conseil communal de Lausanne

du « masculinisme » et sur les méthodes à adopter. Certains ont souligné le risque de confusion entre une masculinité saine (sport, musculation) et le masculinisme radical, tandis que d'autres ont insisté sur la réalité historique et actuelle des discriminations. De la discussion il ressort donc des positions en faveur et des positions contre certaines approches ou définitions proposées dans le postulat :

Positions en faveur du postulat : Les partisans défendent l'idée d'une action préventive coordonnée et nuancée. Leurs arguments principaux sont :

- Prévention et santé mentale : L'exposition prolongée des jeunes à des contenus haineux ou toxiques sur les réseaux sociaux entraîne une perte de repères et des atteintes à la santé mentale. Une intervention est nécessaire pour contrer les algorithmes et offrir des espaces de dialogue.
- Outils de réflexion critique : L'objectif n'est pas de stigmatiser les jeunes hommes, mais de leur fournir des moyens de développer un esprit critique face aux discours de domination, afin de favoriser une construction identitaire équilibrée.
- Définition claire du phénomène : Il a été rappelé que le masculinisme désigne des discours prônant explicitement la supériorité des hommes sur les femmes, incluant des mouvements comme les « incels », et que cette notion est documentée et observable dans l'histoire (statut juridique des femmes dans le cadre du mariage par exemple jusqu'en 1996).
- Coordination des services : La complexité du phénomène (réseaux virtuels, santé, éducation) nécessite une approche transversale impliquant la Ville, le canton et des partenaires associatifs (plateformes d'écoute, écoles) pour éviter des actions isolées et inefficaces.
- Réponse aux besoins des jeunes : Les plateformes d'écoute numériques permettent d'identifier les préoccupations réelles des jeunes avant qu'elles ne se radicalisent, validant ainsi l'approche de sensibilisation basée sur les besoins émergents plutôt que sur des projections adultes.

Positions contre le postulat (ou réserves exprimées) : Les opposants ou ceux exprimant des réserves considèrent que la proposition comporte des risques d'interprétation ou de maladresse. Leurs arguments sont :

- Flou de la définition : La notion de « masculinisme » est jugée insuffisamment définie par certains, risquant d'assimiler à tort des pratiques masculines normalisées (sport, musculation) ou des influenceurs populaires à un mouvement radical, créant une confusion contre-productive.
- Risque de division : Il existe une crainte que la sensibilisation maladroite ne produise l'effet inverse en créant un sentiment d'exclusion chez les hommes (« et nous, et nous ? ») et en alimentant une « guerre des sexes », alors que l'objectif est l'égalité.
- Minimisation du problème : Certains estiment que le discours masculiniste a perdu de sa force au profit de la moquerie et que les risques réels (actes violents) sont moins fréquents que les discours sur les réseaux sociaux ne le laissent croire.
- Inadéquation des méthodes : La nécessité d'éviter un ton « condescendant » ou trop théorique est soulignée ; les jeunes doivent pouvoir échanger dans des

Conseil communal de Lausanne

espaces de discussion horizontaux plutôt que de subir une sensibilisation imposée par les adultes.

- Instrumentalisation : Il est noté que certaines incompréhensions peuvent être instrumentalisées par des acteurs mal intentionnés pour discréditer les actions de prévention ou exacerber les tensions entre groupes.

Conclusion de la commission : Lors du vote proposé à l'issue des discussions, la commission **accepte** de renvoyer le **postulat** à la Municipalité pour étude et rapport préavis selon le vote suivant :

Vote conclusion : 10 OUI

0 NON

1 ABST

Lausanne, le 06 juillet 2026

La rapportrice :
Virginie Zürcher